

COMMUNE DE TRÉMARGAT

PROCÈS-VERBAL

DU 5 MAI 2025

Ouverture de la séance : 20H10

ELU	PRESENT.E	ABSENT.E EXCUSE.E	ABSENT.E	REPRESENTE.E PAR
François SALLIOU	X			
Nadine HAMON	X			
Eric BREHIN	X			
Agnès CASSIN		x		M. Antoine MARIN
Catherine ROUXEL	X			
Audrey COUTE		x		Mme Catherine ROUXEL
François JEGOU	X			
Antoine MARIN	X			

Secrétaire de séance : M. François JEGOU

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2025 ;
 - Devis Architecte du cabinet STUMM pour la rénovation des logements sociaux ;
 - Participation au SIVU pour l'année 2025 ;
 - Voirie – proposition ADAC 22 ;
 - Participation Fond d'aide aux jeunes pour l'année 2025 ;
 - Ouverture de poste pour un avancement de grade ;
 - Modification des horaires d'ouverture de la Mairie ;
 - Point Hameau léger et devis GUEGAN TP ;
 - Point PLUIH – carnet d'intention et cahier d'observation ;
 - Questions diverses.
-

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 7 avril 2025

Un projet de PV de la dernière réunion du 7 avril 2025 (annexe n°1) a été transmis par email aux élus communaux.

Le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires (art. L 2121-15).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la proposition de PV de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2025.

2. Devis architecte du Cabinet STUMM pour la rénovation des logements communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de travailler avec le cabinet STUMM concernant la rénovation des logements communaux. Il propose au Conseil Municipal le devis du Cabinet STUMM concernant la maîtrise d'ouvrage de la rénovation énergétique du presbytère d'un montant de 35 148,00€ TTC pour les honoraires. (Annexe n°2 : devis et estimatif financier).

Une commission bâtiment s'est réunie à ce sujet le 28 avril 2025 et a visité les 2 logements communaux du presbytère. La commission a constaté que le logement du bas est en mauvais état et peut-être considéré comme insalubre. De nombreuses traces d'humidité sont présentes. Le logement du haut est en bon état, il a été bien entretenu par les locataires. Il a été noté également que la cage d'escalier n'est pas isolée entraînant une déperdition de chaleur.

Le Conseil Municipal souhaite attendre pour valider le devis. Il demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec d'autres architectes pour comparer les devis et les tarifs des prestations proposées.

Le Conseil Municipal souhaite avoir plus de garanties en ce qui concerne les subventions qui se montent aujourd'hui à 102 100.00€, soit 30% du coût estimé du projet de rénovation du presbytère.

Informations du projet :

Rénovation thermique des 2 logements communaux de l'ancien presbytère

Enveloppe prévisionnelle de travaux : 267 520,00€ HT

Eléments de mission	%	Montant HT
1. Mission de base loi MOP		
Taux de rémunération : 8,89% du montant des travaux		
1.1. AVP - Avant-Projet Etudes d'un avant-projet et formalisation des plans, coupes et façades à l'échelle 1/100 Études de la faisabilité spatiale et réglementaire du projet Descriptif estimatif des travaux Etablissement des documents graphiques nécessaires pour la demande d'autorisation de travaux Accompagnement du maître d'ouvrage à l'élaboration du dossier administratif	19%	4 400,00 €
1.2. PRO - Etudes de conception Etablissement des documents graphiques à l'échelle 1/50ème, phase PROJET en vue d'une consultation d'entreprises Rédaction des pièces écrites et graphiques pour la consultation des entreprises (Cahier des Clauses Techniques Particulières, Plans, Détails éventuels...) Estimation du coût des travaux, recalée à la phase courante de conception	23%	5 500,00 €
1.3. AMT - Assistance pour la passation des marchés de travaux Analyse des offres et remise d'un rapport d'analyse au maître d'ouvrage pour le choix des entreprises	9%	2 100,00 €
1.4. DET - Direction de l'exécution des travaux NOTA : Durée du chantier estimée à 8 mois compris préparation. Réunions de chantier bimensuelles, rédaction des comptes-rendus, suivi financier de l'opération	42%	10 000,00 €
1.5. VISA Examen des études d'exécution et plans des entreprises	4%	1 000,00 €
1.6. AOR - Opérations de réception Opérations préalables à la réception Suivi des levées de réserves Assistance au maître d'ouvrage durant l'année de parfait achèvement	3%	680,00 €
SOUS-TOTAL 1. Mission de base loi MOP	100%	23 680,00 €

Eléments de mission	Montant HT
2. Missions Complémentaires (indispensables à la réalisation des études et du chantier)	
2.1. DIAG/ESQ Visite d'état des lieux du bâtiment existant, relevés des bâtiments existants, mise au net des plans existants et réalisation d'un état des lieux	1 530,00 €
2.2. OPC NOTA : Durée du chantier estimée à 8 mois compris préparation Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier Réunions de chantier bimensuelles, comptes rendus de chantier, suivi du planning de travaux	4 080,00 €
SOUS-TOTAL 2. Missions complémentaires	5 610,00 €
TOTAL BASE + Missions Complémentaires	29 290,00 €
TVA 20%	5 858,00 €
TOTAL TTC	35 148,00 €

Validité du devis : 30 jours

Règlement : Solde dû à la remise des prestations

Coût du projet (en €)		Recettes (en €)		
Ancien presbytère	272 520,00 €			
<i>Dont dépose/démolition intérieure et dépose menuiseries extérieures</i>	15 000,00 €	Appel à projet crédit agricole	15 000,00 €	5%
<i>Dont gros œuvre (suppression et remplacement joints, drainage, enduits, ...)</i>	43 000,00 €	Région - BVEB	38 100,00 €	13%
<i>Dont couverture (révision et remplacement fenêtres)</i>	16 700,00 €	SDE 22 (ORÉCA)	23 000,00 €	8%
<i>Dont charpente (reprise, bardage et isolation)</i>	10 000,00 €	DETR - DSIL	41 000,00 €	14%
<i>Dont menuiseries extérieures</i>	25 000,00 €	Région-Valorisation des édifices publics		
<i>Dont doublage, cloisons, isolation</i>	39 000,00 €	Emprunt		
<i>Dont revêtements sols, faïences, peintures et nettoyage</i>	31 000,00 €			
<i>Dont menuiseries intérieures</i>	26 000,00 €			
<i>Dont électricité, plomberie, chauffage et ventilation</i>	37 500,00 €	Restes à financer	199 710,00 €	60%
<i>Dont provision pour aléas (10%)</i>	24 320,00 €			
<i>Dont diagnostics amiante, plomb, parasitaire</i>	5 000,00 €	Loyers 2 logements 850 €/ mois Sur 5 ans	51 000,00 €	
Honoraires (HT)	29 290,00 €			
TOTAL travaux	272 520,00 €			
TOTAL travaux + honoraires	301 810,00 €	TOTAL :	301 810 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 voix pour, 1 voix contre et 6 absentes :

- **DÉCIDE** de ne pas valider le devis du cabinet STUMM concernant la rénovation du presbytère.

3. Participation au SIVU pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 26 novembre 2024 en ce qui concerne le SIVU du Kreiz Breizh. Au cours de cette réunion, différents points ont été évoqués pour organiser la création de ce service de portage de repas à domicile.

Tout d'abord, chacune des 10 communes adhérentes a dû désigner deux représentants : un délégué et un suppléant. Ces personnes seront chargées d'assister aux réunions et participeront à la prise de décisions. Pour la commune de Trémargat, le délégué est M. François SALLIOU et la suppléante est Mme Nadine HAMON.

Puis, la question des finances a été abordée. La structure ayant besoin d'un fond pour se lancer. Il a alors été décidé que chaque commune verse une participation au SIVU du Kreiz Breizh pour la création du service. Cette participation sera destinée au financement de moyens techniques, financiers et humains. Le montant de cette contribution a été fixé à 2,5 € par habitant pour chaque commune.

Pour la commune de Trémargat : $2,50\text{€} \times 189 \text{ habitants} = 472,25\text{€}$ pour l'année 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **VALIDE** le versement d'une participation.
- **FIXE** le montant de cette participation à 472,25€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Voirie – Proposition de l'ADAC 22

Comme évoqué lors du conseil municipal du 24 mars 2025, Mme REDON de l'ADAC 22 est venue le 24 octobre 2024 à Trémargat, pour évaluer la faisabilité d'un aménagement de sécurité routière rue des Belles Dames RD 87.

Ce projet a pour but d'améliorer la sécurité routière à l'entrée de Trémargat en raison de la vitesse excessive des usagers en entrée d'agglomération.

Le 23 avril 2025, Monsieur le Maire a reçu en mairie l'étude de faisabilité concernant cet aménagement (annexe n° 3).

Dans cette étude plusieurs solutions sont proposées :

Approche financière : récapitulatif

Action	Nom et détail de la proposition	Montant (€HT)	Total (€HT)
1	Le marquage d'alerte - pavés (3) résine pépite gravillonnée et présignalisation B14	2 000 € HT	2 000 € HT
2	2a - Entrée d'agglomération: effet de porte - proposition 1 : bordures, potelets, plots réflecteurs, balises J13 - proposition 2 : bordures, mobilier, marquage résine pépite ocre transversal, plots réflecteurs, balises J13, fleurissement régie	2 000 € HT 4 000 € HT	De 2 000 € à 11 000 € HT
	2b - Entrée d'agglomération: écluse axiale - présignalisation A3, signalisation de position, bordures, plots réflecteurs, peinture routière, fosse terre pierre ou TV, fleurissement régie (+ renforcement structure chaussée avis ATD)	11 000 € HT	
3	Les dispositifs modérateurs de vitesse 1) – Plateau surélevé en section courante - présignalisation, signalisation, limitation 30km/h, marquage peinture routière "dent de requin", bordures, épaulement, grilles d'eaux pluviales (+ renforcement structure chaussée avis ATD)	13 000 € HT	De 13 000 à 30 000€ HT
	2) – Plateau surélevé en carrefour - présignalisation, signalisation, limitation 30km/h, marquage peinture routière "dent de requin", bordures, épaulement, grilles d'eaux pluviales (+ renforcement structure chaussée avis ATD)	20 000 € HT	
	- Base : Enrobé classique noir - Variante : Enrobé « Goasq »	30 000 € HT	

Estimation totale : de 17 000 € HT à 43 000 € HT suivant dispositifs retenus

31

Après discussion, Le Conseil Municipal souhaite soumettre ce rapport à l'avis des habitants qui résident au bord de la route concernée avant de prendre une décision. La délibération est donc reportée au prochain conseil municipal.

5. Participation au Fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose la demande de Christine Orain-Grovalet, Vice-présidente du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, en date du 3 février 2025 concernant la participation de la commune de Trémargat au Fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2025. Ce fonds a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles. Pour l'année 2024, la commune a versé la somme de 76,80€

Le Conseil Municipal propose de verser la somme de 80.00€ de participation pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le versement d'une participation.
- **FIXE** le montant de cette participation à 80.00€.

6. Ouverture de poste pour un avancement de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Christophe SOURICE, agent technique de la commune, est promouvable a un avancement de grade en tant qu'adjoint technique de 1^{ère} classe 7^{ème} échelon.

Pour se faire, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'ouverture du poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 20H00 à compter du 1^{er} juin 2025 et supprimant ainsi le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs pour l'année 2025 est comme suit :

Commune de TREMARGAT – tableau des effectifs au 1 ^{er} janvier 2019				Poste occupé	
Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Intitulé du poste	Statut	Agent
Filière technique					
Adjoint technique territorial principal de première classe	A	20,00 h	Agent polyvalent des services techniques	titulaire	SOURICE Christophe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CRÉE** le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 20H00/semaine à compter du 1^{er} juin 2025, suite à un avancement de grade.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire, dire et signer tous documents relatifs à la présente délibération.

7. Modification des horaires de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la modification du temps de travail de la secrétaire de mairie entre les communes de Trémargat et de Peumerit-Quintin (50/50), et du fait de sa présence un vendredi sur deux à Trémargat, il y a lieu de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie.

Pour rappel, suite à la délibération du 5 février 2024, les horaires sont les suivants :

JOUR	HORAIRES
Lundi	9H30 à 12H30
Mardi	Fermée
Mercredi	13H30 à 17H00
Jeudi	Fermée
Vendredi	9H30 à 12H30

Il est proposé les horaires suivants :

JOUR	HORAIRES
Lundi	9H30 à 12H30 et 13H30 à 17H00
Mardi	Fermée
Mercredi	9H30 à 12H30 et 13H30 à 17H00
Jeudi	Fermée
Vendredi	Fermée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification du changement d'horaires d'ouverture au public.

8. Point Hameau Léger et devis GUEGAN TP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au nouveau permis d'aménager déposé le 14 mars 2025 et aux avis reçus, notamment celui des Architectes des Bâtiments de France daté du 2 avril 2025, il a pris un arrêté le 23 avril 2025 autorisant le permis d'aménager du hameau léger.

Cet arrêté a été transmis au contrôle de légalité et affiché en mairie. De plus, le panneau signalant le chantier du hameau léger a été installé sur le terrain.

Pour poursuivre l'aménagement du terrain, il est désormais nécessaire de prendre une délibération afin de valider le devis de l'entreprise GUEGAN TP pour les travaux de terrassement et d'aménagement du terrain.

Il est précisé que le devis comprend le terrassement et le passage de gaines pour les raccordements des logements.

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
Nettoyage du terrain et suppression du talus au niveau de l'accès 2	F	1,000	451,48	451,48
Creusement d'une tranchée commune et remblaiement y compris fourniture et pose de gaine EDF Ø 90, AEP et France Télécom Ø 42/45 non compris le raccordement sur le réseau existant (estimation)	Ml	320,000	36,85	11 792,00
Réalisation de chambre L1T	U	4,000	263,05	1 052,20
Décapage de terre végétale sur 30 cm et mise en stock sur le terrain	M²	562,000	2,39	1 343,18
Mise en forme de la cour et des accès avant empierrement	M²	562,000	3,42	1 922,04
Fourniture, transport et mise en oeuvre de 0/80 sur 25 cm et finition en 0/31.5 sur 10 cm d'épaisseur	M²	562,000	12,56	7 058,72
Creusement d'une tranchée avec fourniture et pose de tuyau CR8 Ø 300 annelé	Ft	1,000	290,93	290,93

Devis valable 1 mois. Veuillez nous retourner un exemplaire du présent devis, daté et signé, pour acceptation.

Total H.T.	23 910,55
Total T.V.A. 20,00 %	4 782,11
Total T.T.C.	28 692,66
Net à payer (Euro)	28 692,66

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise GUEGAN TP pour le montant de 23 910.55€ HT soit 28 692.66 TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents administratifs et comptables relatifs à la présente délibération.

9. Point PLUIH et carnet d'intention et cahier d'observation

Monsieur le Maire, Madame Audrey COUTÉ et Madame Catherine ROUXEL se sont réunis aujourd'hui, afin de remplir le carnet d'intention de la commune de Trémargat. Ce carnet doit définir les enjeux et priorités de la commune concernant plusieurs thèmes.

Madame Catherine ROUXEL fait lecture au Conseil Municipal des annotations et propositions apportées au carnet d'intention pour la commune de Trémargat.

Madame Céline KOUKOULSKY a déposé également un cahier d'observations et de contributions destiné aux habitants de la commune. Ce carnet permet à chaque citoyen d'apporter ses observations et propositions.

Ce registre est ouvert pendant toute la durée d'élaboration du PLUIH, jusqu'à la délibération de l'arrêt du projet.

Les contributions peuvent se faire :

- A la mairie
- A siège de la CCKB
- Par mail pluih@cckb.bzh
- Par courrier, à l'attention de Mme la Présidente, 6 rue Joseph Penneç 22110 ROSTRENEN

10. Questions diverses

10.1 Astreinte téléphonique et location de la salle des fêtes

A la suite du Conseil Municipal du 24 mars 2025, il a été évoqué l'idée d'acheter un téléphone portable afin de mettre en place des astreintes téléphoniques.

Le téléphone a été acheté, le numéro est le suivant : **06 31 34 88 23**. Ce numéro sera communiqué aux habitants via le bulletin municipal. Ce système d'astreinte est mis en place afin de gérer les urgences mais aussi la restitution des clés lors de location à la salle multifonction.

Il est proposé aux conseillers municipaux de se positionner dans un premier temps sur des astreintes sur les mois de mai et juin.

JOURS	CONSEILLER MUNICIPAL
Du mercredi 7 au 11 mai (absence François)	Antoine MARIN le 07/05 Nadine HAMON le 08/05 au 09/05 Éric BRÉHIN le 10/05 au 11/05
Du 17 au 18 mai	Antoine MARIN
Du 24 au 25 mai	François JEGOU
Du 31 mai au 1 ^{er} juin	
Du 7 au 8 juin	Catherine ROUXEL
Du 14 au 15 juin	
Du 21 au 22 juin	
Du 28 au 29 juin	

10.2 Guernalou – Problème de vidéosurveillance

Une pétition a été engagée auprès des habitants de la commune afin de retirer la caméra de vidéosurveillance donnant sur la voie publique. A ce jour 49 signatures ont été reçues et déposées en mairie en date du 5 mai 2025.

Monsieur le Maire a préparé un courrier qui va être envoyé par accusé de réception, faisant un rappel à la loi concernant l'interdiction de filmer la voie publique.

10.3 Lampoul Huellan – Sophie et Léone Le Cam

Nous avons reçu un premier courrier à la mairie le 9 avril 2025 de la part de Sophie et Léone LE CAM, concernant des problèmes de voisinage ainsi que sur l'urbanisation des parcelles avoisinantes. Nous avons ensuite reçu plusieurs mails.

Monsieur le Maire et Nadine HAMON, ont rendu visite à Sophie et Léone Le Cam afin de constater leurs doléances.

10.4 Pollution du Blavet

Comme évoqué lors du conseil municipal du 7 avril 2025, Monsieur Antoine MARIN travaille afin de prendre contact avec les communes longeant le Blavet.

Le Conseil Municipal souhaite avoir plus d'éléments d'informations afin de prendre une décision, et de savoir si la commune de Trémargat porte plainte seule ou en recours collectif.

10.5 Commission communication

Suite au conseil municipal du 24 mars 2025, un projet d'atelier a été proposé afin de préparer les élections 2026. Le but est que les habitants de la commune participent et proposent leurs projets pour le prochain mandat.

Une personne a été contactée, Mme Flora NATIVEL, pour animer ces ateliers bénévolement.

10.6 Eaux et Rivières – « Projet d'avenir sur la commune »

Madame Catherine ROUXEL informe le Conseil Municipal de son souhait de participer au « projet d'avenir sur la commune » par le biais de l'association Eaux et Rivières.

Prochain Conseil Municipal : le 16 juin 2025 à 20h00

Clôture de la séance : 23h30

Le secrétaire de séance
Monsieur François JEGOU
Conseiller municipal

Le président de séance
François SALLIOU
Maire